

### *Politique laitière*

En 1976-1977, évidemment les producteurs ont dû consentir à des coupures de quotas. On l'affirme théoriquement, cette coupure était de l'ordre de 20 p. 100, mais quand on l'analyse au niveau des quotas des producteurs eux-mêmes, on se rend compte que ces coupures sont loin d'être uniformes et que même—et c'est là la raison pour laquelle on est en droit de demander la publication de ces quotas—on se demande comment il se fait que des producteurs ont en leur quota effectivement coupé de 20 p. 100 alors que certains autres producteurs—si l'on compare à 1975-1976, 1976-1977 ou que l'on retourne même à 1974-1975—ont eu leur quota augmenté de 200 p. 100, voire même jusqu'à 300 p. 100. Effectivement, le gouvernement a toujours été pris à partie, et par la motion proposée aujourd'hui on voudrait qu'effectivement le gouvernement prenne ses responsabilités, mais que ceux qui ont à partager ces responsabilités avec le gouvernement puissent aujourd'hui les prendre également.

En effet, monsieur le président, il est grand temps que les producteurs puissent savoir de quoi retourne leur politique laitière, l'instrument que certains osent qualifier de la meilleure politique, alors qu'effectivement certains producteurs ont à payer pour des coupures et vraisemblablement, dans un avenir très prochain, ces mêmes producteurs devraient encore consentir à certaines coupures de quotas, alors que certains producteurs semblent avoir des quotas presque au gré de leurs besoins.

En dépit de recommandations constructives que nous avons faites en 1974-1975 à l'occasion de la fin de l'année laitière, et en 1976-1977 au moment des coupures considérables, on a jugé bon de ne pas appliquer les recommandations en disant que l'administration et la distribution des quotas n'étaient pas de juridiction fédérale, mais que cette responsabilité appartenait aux fédérations et aux organismes provinciaux. Il reste qu'aujourd'hui nous risquons de nous retrouver dans un avenir très prochain devant de nouvelles coupures de quotas. Aussi il nous faudrait savoir comment il se fait que des producteurs devraient être coupés encore alors que certains autres producteurs achètent presque à leur gré des quotas quotidiennement.

Alors, monsieur le président, c'est précisément cela que nous voulons savoir pour pouvoir informer les producteurs et qu'ils sachent exactement à qui appartient cette responsabilité. Quant à moi, dans le cas du Québec, je déplore le fait que l'Union des producteurs agricoles ne prenne pas position dans ce dossier. J'ai discuté avec le président, et il a toujours dit: Si l'UPA s'implique dans la guerre des deux formes de lait, elle risque de disparaître. Alors sous prétexte de garder l'Union des producteurs agricoles, et nous sommes d'accord sur cela, l'UPA ne veut pas dire la vérité à ses producteurs et préfère elle aussi à son tour sombrer dans un conflit d'intérêts.

D'autre part, monsieur le président, il y a les permanents de l'UPA qui, peut-être par une conscience vicieuse, tentent de faire croire que le gouvernement fédéral est toujours le seul responsable, et cela nous avons des lettres pour en témoigner, savoir que l'on dit: Voici, les coupures de quotas c'est toujours la responsabilité du gouvernement fédéral; alors que cette responsabilité, les gens de l'UPA le savent bien, appartient à leur fédération respective. Il y a également les fédérations de lait, dans le domaine du lait industriel. On a dit que la politique laitière 1977-1978 était la bonne politique, que les producteurs pouvaient s'en accommoder, alors qu'on assiste ces

derniers temps à une procession des producteurs qui viennent encore à nos bureaux pour nous dire: On n'a plus de quotas et on a besoin de quotas. Dans le domaine du lait nature, on a joué depuis le début de l'année laitière à la guerre des deux formes de lait. On a voulu faire croire que le gouvernement fédéral voulait provoquer cette guerre, et au niveau des fameux 25c., Dieu merci, ce problème est corrigé, parce que je pense qu'on a réalisé l'interdépendance des deux formes de lait, car même si on voulait crier aux droits acquis, on a dû admettre qu'il y avait effectivement interdépendance entre ces deux formes de lait et que si les producteurs de lait nature avaient profité d'une situation de faveur depuis 1967, ils se devaient, en 1977, de corriger l'injustice réelle qui était faite aux producteurs du lait industriel en particulier.

Monsieur le président, la guerre des deux formes de lait est sur le point de recommencer, et je pense que nous avons la responsabilité de tenter de faire en sorte que la lumière puisse être faite. C'est pourquoi je demande à l'Union des producteurs agricoles d'établir, hors de tout doute, au su et au vu de tout le monde, que l'administration et la distribution des quotas est leur responsabilité par l'intermédiaire des organismes existants au niveau provincial.

De plus, l'UPA et les fédérations de lait doivent réaffirmer leur responsabilité exclusive, et prendre les moyens pour que leurs producteurs sachent que l'administration et la distribution des quotas est leur responsabilité exclusive. De plus, l'UPA somme ses permanents de cesser de renvoyer toutes les responsabilités des problèmes au gouvernement fédéral, et que des directives soient émises en ce sens, sinon, eh bien, monsieur le président, on n'a pas d'autre alternative que demander qu'on publie la liste de tous les quotas de tous les producteurs, et que s'il n'est pas possible de rendre publique cette liste, tout au moins qu'on puisse la rendre accessible pour le comité permanent de l'agriculture de la Chambre.

Alors ainsi le comité permanent pourra interroger les témoins et vérifier s'il y a eu effectivement triptage au niveau des quotas, parce que selon ce qu'on entend, il y a du quasi-ban-ditisme actuellement au niveau de la manipulation des quotas, de la distribution des quotas et de l'administration des quotas. Alors c'est notre responsabilité comme gouvernement parce que le gouvernement a investi des millions de dollars, le gouvernement a le droit de savoir qui fausse les données de sa politique, et je pense que la Chambre a la responsabilité de s'assurer que l'argent consenti aux producteurs puisse effectivement et efficacement atteindre les producteurs, sans qu'il y ait «triptage», comme il semble y en avoir.

**M. Pierre Bussièrès (Portneuf):** Monsieur le président, j'aimerais d'abord dire que j'appuie avec ferveur la proposition de l'honorable député de Compton (M. Tessier) à l'effet que la Commission canadienne du lait rende publics les contingentements de chaque producteur individuel de lait, pour les objectifs qu'il a si bien énumérés. Lorsqu'on discute de la politique laitière, on se retrouve devant une difficulté, savoir cette politique laitière, à partir de l'exposé de la politique jusqu'à sa réalisation, c'est-à-dire son administration, met en cause plusieurs groupes ou paliers de responsabilité et d'autorité. Malheureusement, lorsque cette politique fonctionne mal, il n'y a jamais à la fin qu'un responsable, ce qui n'est pas la réalité, puisqu'il y a plusieurs gestionnaires ou plusieurs paliers à l'administration ou à la gestion de cette politique laitière; il est